

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : ward marina

<https://www.cadre21.org/membres/c4d78db4b9c20887978b927c>

Date d'obtention : 2023-05-26 13:41:46

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Écouter la personne, Évaluation de l'incident avec l'aide de la trousse sexto, analyser la situation, remplir la fiche avec la personne qui vient vous voir d'abord si c'est un élève de l'école. Rencontrer ensuite les autres personnes concernées et remplir la fiche avec chaque personne en individuel. Si besoin, ramasser le cellulaire dans un sac identifié puis contacter la police qui prendra en charge la suite des opérations. S'il s'agit d'un acte impulsif, veillez à faire une rencontre de sensibilisation sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tous les cas, il peut y avoir des personnes qui collaborent très bien et d'autres qui refusent catégoriquement. Il est important de suivre les étapes de la trousse sexto qui sont très claires et nous expliquent clairement ce que nous devons faire. Ce sont parfois des situations délicates où les jeunes peuvent éprouver une gêne et une honte. Il est important d'être respectueux et d'être à l'écoute dans nos démarches tout en suivant le protocole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer la victime lorsque c'est une autre personne qui nous informe de la situation. Si elle nie, refuse de collaborer ou autre. Ou encore lorsque des photos intimes ont été partagés à beaucoup trop de gens et que la personne concernée vit très mal la situation. C'est triste et il ne faut pas oublier qu'elle aura besoin d'aide et d'accompagnement. Ça peut être un long processus.